

CERTIFICAT D'INITIATION NAUTIQUE

Formation classique

Description de l'activité

La formation au certificat d'initiation nautique prépare aux tâches liées à la fonction de matelot à bord des navires de pêche ou de commerce, sous la responsabilité d'un maître d'équipage ou d'un officier :

- Participation aux opérations de pêche ou commerciales (marchandises ou passagers),
- Entretien du navire, des appareils de pont,
- Participation aux manœuvres,
- Participation à la veille et à la conduite du navire,
- Participation au maintien de la sécurité à bord.

Conditions d'admission

- **Age** : 20 ans au moins au premier jour de l'examen.
- **Niveau d'études** : niveau V (CAP-BEP validé ou non)
- **Aptitude physique** : les candidats doivent être reconnus aptes à la profession de marin par un médecin des gens de mer **avant** l'accès à la formation.
- **Marée d'essai** : il est conseillé aux candidats à la profession de marin d'effectuer un essai en mer sur un bateau de pêche ou de commerce afin de valider leur projet. Pour les demandeurs d'emploi cet essai peut avoir lieu sous la forme d'une Evaluation en Milieu de Travail (EMT) proposée par l'ANPE.

Programme

A- Connaissance de l'environnement

Le milieu maritime :	32h
Le navire et ses énergies :	40h
L'environnement réglementaire:	16h

B- Savoir-faire professionnels

Manœuvre embarcation :	56h
Matelotage :	40h
Règles de barre :	24h
Sécurité, sauvetage, survie :	56h
Secourisme :	16h

Total : **280h**

Objectif

Le stage vise à l'acquisition par le candidat des connaissances nécessaires à :

- Participation au service de quart passerelle
- Maintien ou rétablissement de sa sécurité personnelle, de celle du navire et de l'équipage dans toutes les circonstances de navigation

Examen

Contrôle continu	Coef.
Manœuvre-matelotage	2
Sécurité-sauvetage-survie	2
Epreuve terminale	
Milieu maritime	1
Navire et ses énergies	2
Environnement maritime	1
Règles de barre	2
TOTAL	10

Conditions d'obtention : moyenne > 10/20